



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 15 janvier à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 7 janvier 2025

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 9

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Nombre de votants : 12

Etaient présents :

POILANE Eric, Maire

MORIN Bernard, Adjoint

BAIN Guillaume, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MARTIN Vincent, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany, et PERY Célie, conseillers.

Absents ayant donné procuration :

MOUSSIER Loïc ayant donné pouvoir à MASSAS Jean-Christophe

RAPINE Robert ayant donné pouvoir à POILANE Eric

BLUSSON Nicolas ayant donné pouvoir à PERY Célie

◆ DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT) AVANT LE VOTE DU BUDGET

BUDGET GENERAL

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif de 2024 = 148 523.45 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 37 130.86 €, soit 25 % de 148 523.45 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- subvention infrastructures intérêt national	5 000.00 € (art. 204183)
- aménagement des constructions	15 000.00 € (art. 2135)
- installations générales	5 000.00 € (art. 2181)
- matériel informatique	1 000.00 € (art. 2183)
- matériel de bureau et mobilier	5 000.00 € (art. 2184)

TOTAL = 31 000 € (inférieur au plafond autorisé de 37 130.86 €)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à régler en 2025, les factures d'investissement dans la limite des crédits suivants, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe MASSAS

Pour extrait conforme,
Ingrannes, le 15 janvier 2025
Le Maire,
Éric POILANE

